

Bouguenais, le 18 novembre 2019

S.A. MORONI

60 BOULEVARD DU VAL DE VESLE
Z.I. SUD-EST
51 500 SAINT LEONARD

REÇU Le
- 20 DEC 2019

(siège)
Cité Descartes
boulevard Newton
Champs s/Marne
77447 Marne-la-Vallée cedex 2

**Direction des Partenariats
et des Moyens**

Philippe TOUZE

Services des Affaires Contractuelles

Tél. : 33 (0) 1 81 66 83 23
Fax : 33 (0) 2 40 84 57 08
Philippe.touze@ifsttar.fr

Objet : Certificat CE de Maîtrise de la Production des Granulats
Référence : N°1165-RPC-2019-G-187 du 18 novembre 2019 (Réf. Contrat CC/GR/19-0266)
Suivi technique : Jacques BLACHE - Responsable Sectoriel
Tél : 04.72.14.32.47 ; jacques.blache@cerema.fr
Suivi administratif et financier : Cellule Certification : Florence PERRAULT
Tél : 02.40.84.57.40 ; florence.perrault@ifsttar.fr

Monsieur,

Suite aux évaluations favorables à l'issue de l'inspection de votre système de maîtrise de production des granulats dans le cadre du Marquage CE, j'ai l'honneur de vous informer que l'IFSTTAR accorde votre certificat N° 1165-RPC-2019-G-187 pour la maîtrise de production des granulats. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce document.

Vous devez bien sûr veiller à modifier votre déclaration de performance et vos étiquettes.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Ph. TOUZE

Copie :
L'auditeur : Mme DEVIS
La Cellule Certification

Rév 03/11/14



IFSTTAR

CERTIFICAT DE MAITRISE DE LA PRODUCTION DES GRANULATS

(siège)
Cité Descartes
boulevard Newton
Champs s/Marne
77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Admission :	N ° 1165-RPC-2019-G-187 du 18 novembre 2019 Réf. Contrat CC/GR/19-0266
Modification :	

Conformément au Règlement des Produits de Construction n°305/2011, et en fonction des exigences du programme de certification (RC01) de l'Institut Français des Sciences et Technologies, des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux, organisme notifié n°1165, il a été procédé à l'évaluation et à l'inspection du système de maîtrise de production des granulats de la société :

**S.A. MORONI
51500 SAINT LEONARD**

pour les sites désignés ci-dessous produisant des matériaux selon la norme suivante :

Nom des sites	Granulats ou enrochements produits selon la norme :
	EN 12620+A1
SABLIERE DE CLOYES SUR MARNE ROUTE DE MATIGNICOURT 51300 CLOYES SUR MARNE	X
SABLIERE D'ORCONTE ROUTE DE LARZICOURT 51300 ORCONTE	X
EN 12 620+A1 : 2008 « granulats pour bétons » EN 13 139 : 2002 « granulats pour mortiers » EN 13 043 : 2002 « granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et autres zones de circulation » EN 13 242+A1 : 2007 « granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées » EN 13 383-1 : 2002 « enrochements » EN 13 450 : 2002 « granulats pour ballasts de voies ferrées ».	

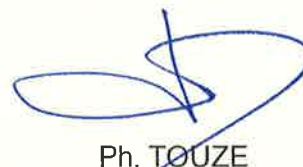
Ce certificat garantit la conformité du système de maîtrise de production des granulats, selon le niveau d'attestation de conformité 2+, conformément aux normes européennes harmonisées mentionnées dans le tableau ci-dessus et aux exigences de leurs annexes ZA.

Dès l'attribution du certificat et pendant sa durée de validité, l'IFSTTAR exerce une surveillance continue en application du programme de certification (RC01).

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 18 novembre 2019. Il demeure valide aussi longtemps que les conditions décrites dans les normes harmonisées de référence ou les conditions de production dans l'usine ou le système de maîtrise de la production lui-même, ne sont pas significativement modifiés ou au plus tard jusqu'au 18 novembre 2023.

Direction des Partenariats et des Moyens


Ph. TOUZE

*Aucune mention ne doit être ajoutée ou retirée de ce certificat.
La reproduction de ce certificat n'est autorisée que dans son intégralité.*



Portée disponible sur
www.cofrac.fr

à remplir par l'unité	CLIENT : <i>MORONI</i>	
	AFFAIRE : <i>CC/GR119-0266</i>	N° TP2 :
	UNITE : <i>cellule Certification</i>	Date d'envoi de l'IFSTTAR :
	TYPE D'ACTIVITE :	Certification

Pour savoir si nous avons répondu à votre attente nous sollicitons votre avis. Merci de bien vouloir évaluer nos performances sur les points suivants (mettre une croix dans la case correspondante, ces informations sont confidentielles) :

	Satisfait	Non satisfait	Commentaires
Perception de vos besoins et attentes			
Clarté des rapports			
Relations avec nos services			
Respect du contrat			
Contenu technique			
Respect des délais :			
<i>En cas de non satisfaction sur le respect des délais, pouvez-vous renseigner la rubrique ci-dessous :</i>			
- réponse à la demande, réactivité			
- exécution, réalisation,			
- envoi et traitement de la facture,			
- suivi après réalisation.			

Pour l'année écoulée :

Quels sont les points positifs de notre prestation ? :

Quels sont les points négatifs de notre prestation ? :

A l'avenir :

Quels sont, à votre avis, les points à améliorer ? :

De quels autres services auriez-vous besoin ? :

Nom et Fonction de la personne ayant renseigné cette fiche :

Dans le cadre du suivi qualité, nous vous demandons de bien vouloir, à réception du rapport, nous retourner cette fiche d'évaluation dûment complétée (à l'adresse ci-dessous). Toutefois, si cette dernière ne nous est pas renvoyée un mois après réception du rapport, nous considérerons que les prestations vous ont donné satisfaction.

Direction des Partenariats et des Moyens (DPM/ sous-direction BAC)

IFSTTAR, cellule certification, Allée des Ponts et Chaussées, CS 5004, 44344 Bouguenais cedex

tél : 02.40.84.57.40. / Fax : 02.40.84.57.08.

ou par mail : marquage.ce.granulats@ifsttar.fr